

Résultats

Admissibilité

L'admissibilité des candidats est prononcée lors d'une séance de délibération commune aux trois institutions :

- Dans un premier temps, chaque institution établit la liste des candidats admis chez elle parmi ceux ayant choisi cette institution comme premier choix ;
- Dans un deuxième temps, chaque institution complète la liste avec les candidats non admis dans leur premier choix et ayant fait un second choix ;
- Dans un troisième temps, chaque institution complète cette liste avec les candidats non admis dans leurs premier et second choix et ayant fait un troisième choix.

Le jury respectera de façon absolue l'ordre de préférence des candidats; cet ordre l'emporte sur celui du classement.

Par exemple : un candidat classé premier en sciences infirmières et 10^{ème} en travail social sera reçu à l'ELFS si c'est son premier choix, et il ne sera plus considéré comme candidat aux sciences infirmières.

Les résultats sont définitifs. Il n'y a ni liste d'attente ni transfert possible d'une institution à une autre.

Affichage

Le jury établit les listes d'admis en tenant compte des classements des candidats et de leurs candidatures prioritaires. Ces listes sont affichées dans chaque institution et seront disponibles sur le site de l'USJ www.usj.edu.lb à la date précisée sur la feuille annexe.

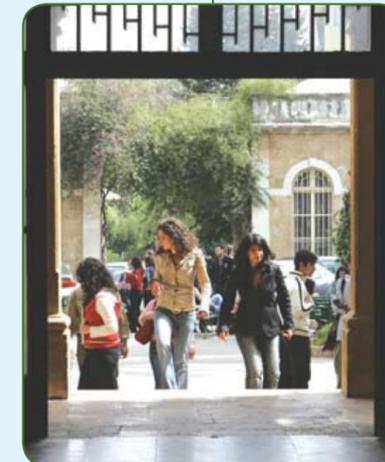


*Campus des sciences médicales et infirmières, rue de Damas,
B.P. 11-5076, Riad El Solh Beyrouth 1107 2180 - Liban
Tél : 961-1-421240 ext. 2240 - 2220 - 2253
Courriels : fsi@usj.edu.lb ; elfs@usj.edu.lb ; esf@usj.edu.lb*

*Centre d'études universitaires du Liban Sud – Saïda
Tél : 961-7-731284/5 – 961-7-752856
Courriel : ceuls@usj.edu.lb*

*Centre d'études universitaires du Liban Nord – Tripoli
Tél : 961-6-400820/1 – 961-3-247488
Courriel : ceuln@usj.edu.lb*

*Centre d'études universitaires de Zahlé et de la Békaa – Hazerta
Tél : 961-8-803325 – 961-8-812204/5
Courriel : ceuzb@usj.edu.lb*



Université Saint-Joseph

DOSSIER D'INSCRIPTION

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

ÉCOLE DE SAGES-FEMMES

ÉCOLE LIBANAISE DE FORMATION SOCIALE

Préambule

La Faculté des sciences infirmières, l'École de sages-femmes et l'École libanaise de formation sociale de l'Université Saint-Joseph (USJ) organisent une inscription commune au test d'admission aux cursus de licence dans les trois profils professionnels : Infirmier(e), Sage-femme et Travailleur social. Le présent document comprend les conditions, les modalités et la fiche d'inscription au test, ainsi que les types d'épreuves à passer selon la formation choisie.

Ce test ne donne droit à l'admission que pour l'année universitaire au début de laquelle il est présenté.

Chaque candidat s'engage par sa participation à se conformer strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury.

Inscription

Conditions d'inscription

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire du Baccalauréat libanais ou d'un diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'éducation nationale ;
- Etre classé en catégorie « A » au test d'aptitude en langue française de l'USJ.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont versés une seule fois, quel que soit le nombre de choix visés.

Ces droits d'inscription ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Inscription avec choix prioritaire

- Le candidat peut faire un, deux ou trois choix de formation, mais il devra nécessairement préciser l'ordre de ses préférences (1^{er} choix, 2nd choix et 3^{ème} choix). Le candidat ne peut pas choisir deux formations à égalité ;
- Un seul dossier d'inscription est à remplir ;
- Les choix sont définitifs et ne peuvent pas être modifiés par la suite.

Documents requis

- Deux photos, format passeport ;
- Une photocopie de la carte d'identité ou un extrait d'état civil individuel ;
- Une photocopie du baccalauréat libanais ou de l'équivalence, certifiée par le ministère de l'Éducation nationale ;
- Le matricule d'inscription au test d'aptitude en langue française ;
- Un relevé des notes des trois années secondaires ;
- Un certificat d'un médecin ORL spécifiant de l'état de la phonation et de l'audition et un audiogramme (pour les candidats à l'orthophonie).

Lieu

L'inscription au test d'admission et le déroulement des épreuves ont lieu au Campus des sciences médicales - rue de Damas et dans les Centres régionaux, selon les dates précisées sur la feuille annexe.

Nature des épreuves

L'ensemble des épreuves qui auront lieu lors de cette procédure d'admission commune seront réparties comme suit :

Épreuve commune aux trois formations (infirmière, sage-femme et travailleur social) :

- Culture générale : durée 1h30

Épreuves spécifiques (à l'une et/ou l'autre des formations):

- Test psychotechnique (infirmière, sage-femme): durée 2h
- Analyse d'une situation sociale (travailleur social) : durée 1h30
- Entretien devant un jury (infirmière, sage-femme et travailleur social) : durée 20 mn.

Déroulement des épreuves

Ponctualité

Les étudiants sont tenus d'être présents à l'heure prévue pour le début des épreuves. En cas de retard inférieur à quinze minutes, ils sont autorisés à composer. Pour un retard supérieur, l'accès à la salle de composition ne peut avoir lieu qu'après autorisation d'un responsable académique. Les retardataires ne bénéficient pas d'un temps supplémentaire.

Déroulement des épreuves écrites

- L'attribution des places en salle de composition est indiquée avant le début de chaque épreuve.
- Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de l'épreuve. Le candidat qui enfreint ce règlement sera noté zéro pour l'épreuve concernée.
- Les feuilles de composition et de brouillon sont fournies par l'institution.
- Les candidats cessent de composer dès que le temps de l'épreuve est déclaré expiré.
- Toute tentative de fraude entraîne l'annulation de l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve orale

L'épreuve orale se déroule devant un jury.

La date, l'heure et la salle où se déroulera l'épreuve seront communiquées par affichage.

Consignes

- Le candidat doit être muni d'une pièce d'identité
- La calculatrice est autorisée
- Le téléphone portable est strictement interdit.